



GRAND PRIX D'ALBI - 4/6 Juin 2021

NOTIFICATION / NOTIFICATION :

De/From :	LES COMMISSAIRES SPORTIFS / SPORTING STEWARDS	Date :	12/06/2021
A/To :	CONCURRENT / COMPETITOR N° 64	Heure / Time :	10h00

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT 2021

Les commissaires, après avoir reçu une demande du représentant de l'équipe mentionnées ci-dessous, ont examiné la question suivante, déterminent ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : 64 - TREMOULET Eric

Concurrent / Competitor : Team JOUFFRUIT by Vic'Team

Date & Heure / Date & Time : 06/06/2021 à 15h35

Séance / Session : Course 2

Décision / Décision : **ANNULATION** : Art. 8.2.2.5 (Règlement circuits FFSA) : 20 secondes de pénalités

Raison de la décision : Après examen des documents et vidéo, il apparait que la décision N°6, signée par avance par le collège, a été diffusée par erreur au chronométrage qui a appliqué la pénalité. Celle-ci n'ayant pas lieu d'être, la pénalité n'existe pas et doit être annulée. Le classement est rectifié dans ce sens.

Mr. BESOLI, Josep
Président
Lic. 001 ICSE AND

Mr. MANGIAPAN, Pascal
Membre
Lic. 21916 FFSA

Mr. GALARD, Bernard
Membre
Lic. 4608 FFSA

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code and Article 9.1.1 of the FIA Judicial and Disciplinary Rules, within the applicable time limits.

Reçu par le concurrent (nom) : Received by the Competitor (name):	Date:
	Heure/Time:
Signature:	

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage.
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board